

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 17 décembre 2018 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Madame et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Frédérique Cavezzali était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier adjoint, le greffier et le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2018-404

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.

Monsieur Pierre Dionne, directeur général, présente le Power Point sur le budget 2019 et le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021.

RÉSOLUTION NO. 2018-405

Adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 soit adopté au montant de 32 727 500\$, dont 14 762 500\$ pour l'année 2019.

RÉSOLUTION NO. 2018-406

Adoption du budget pour l'exercice financier 2019

ATTENDU les articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2019 qui prévoit des revenus de 29 432 920\$ et des dépenses de 29 844 710\$ et des affectations de 411 790\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2018-407

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h09.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville,
Greffier adjoint et archiviste, OMA